



revision avec retard du loyer

Par **phil22**, le **02/10/2010** à **13:55**

Ma propriétaire n'a pas augmenté mon loyer depuis mon arrivée dans le logement il y a près de 5 ans. Aujourd'hui, elle me réclame des arriérés sur les 4 dernières années. Suis-je tenu de les accepter? Elle m'avait pourtant affirmé, à plusieurs reprises, qu'elle ne m'augmentait pas car elle prenait en compte ma situation.
Quels sont mes droits.

Par **Domil**, le **02/10/2010** à **14:13**

Malheureusement aucun. Selon la loi, c'est au locataire de payer de lui-même, le loyer au bon montant donc avec l'augmentation annuelle SI le bail mentionne ce point. Les loyers se prescrivent en 5 ans, donc elle peut revenir sur 5 ans.
Recalculez avec attention la revalorisation, relisez votre bail